

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SECTION 1) IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

**Dénomination du produit:** SURFOX PRE-WELD  
**Numéro FDS:** S-13  
**Identifiant du produit:** 54-A 073 (500ml), 54-A 075 (3.78L), 54-A 077 (20L), 54 A 088 (208L)  
**Date de Révision:** juil. 15, 2021 **Date d'impression:** juil. 15, 2021  
**Version:** 1.0 **Remplace la date:** N.A.  
**Nom du fabricant:** Canada - Walter Surface Technologies Inc.  
**Adresse:** 5977 Trans Canada Highway West Pointe-Claire, QC, CA, H9R 1C1  
**N° de téléphone en cas d'urgence:** INFOTRAC® 1-800-535-5053. International call collect: 1-352-323-3500 24 hours/day, 7 days/week.  
**Numéro d'information:** www.walter.com  
**Fax:**  
**Produit / utilisations recommandées:** Nettoyant de surface à évaporation rapide

## SECTION 2) IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

Liquide Inflammable - Catégorie 3

### Pictogrammes



### Mention d'avertissement

attention

### Mentions en matière de danger – Physique

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

### Conseils de prudence - Général

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

### Conseils de prudence - Prévention

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant.

P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

### Conseils de prudence - Intervention

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P370 + P378 - En cas d'incendie: Utiliser le dioxyde de carbone, de la mousse antialcool, de l'eau pulvérisée ou de la poudre chimique pour l'extinction.

### Conseils de prudence - Stockage

P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

### Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/nationale/internationale.

### Dangers non classés ailleurs (Physiques et Santé)

Aucune donnée disponible

**Toute toxicité aiguë de 1.4% du mélange est inconnue**

## SECTION 3) COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

CAS	Nom Chimique	%/poids
0000067-63-0	ALCOOL ISOPROPYLIQUE	5.00% - 10.00%

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) des composantes ne sont pas divulguée afin de protéger la confidentialité.

## SECTION 4) PREMIERS SOINS

### Inhalation

Éliminer toutes les sources d'inflammation, s'il est possible de le faire en toute sécurité. Consulter un médecin en cas de malaise ou d'inquiétude.

### Contact oculaire

En cas d'irritation, rincer les yeux avec précaution à l'eau tiède, coulant doucement pendant 5 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

### Contact cutané

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher en utilisant un savon doux pendant 5 minutes ou jusqu'à élimination du produit. Garder les vêtements contaminés sous l'eau et laver avant de réutiliser ou jeter.

### Voie orale

En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Rincer la bouche. En cas de malaise ou de doute : Consulter un médecin.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Signes/symptômes de surexposition Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur, larmoiement, rougeur Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : do

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bou

## SECTION 5) MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### Agents extincteurs appropriés

Incendie mineur : agents chimiques secs, dioxyde de carbone, vaporisation d'eau ou mousse anti-alcool.

Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Faire attention lors de l'application du dioxyde de carbone dans des espaces confinés.

Incendie majeur: Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.

### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau direct.

### Dangers spécifiques en cas d'incendie

En cas d'incendie, les produits de décomposition dangereux peuvent inclure les oxydes de carbone.

Un feu peut produire des gaz irritants.

La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Les vapeurs peuvent se propager au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).

Les vapeurs peuvent se déplacer vers une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

De nombreux liquides sont plus légers que l'eau.

Les contenants peuvent exploser au feu.

Peut former des mélanges vapeur/air inflammables dans des réservoirs fermés ou des contenants.

### Procédures anti-incendie

Isoler la zone de danger immédiate et refuser l'accès au personnel non autorisé.

Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité.

Déplacer les contenants non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut être fait en toute sécurité.

Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.

La prudence est recommandée lors de l'utilisation de l'eau ou de la mousse puisque du moussage peut se produire, surtout si vaporisée dans des contenants de liquide brûlant.

Éliminer les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée conformément à la réglementation officielle.

### Mesures de protection spéciales

Porter un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression positive et une tenue de feu complète.

## SECTION 6) MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

### Mesures d'urgence

ÉLIMINER toutes sources d'allumage (ne pas fumer et pas de fusée éclairantes, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tous les équipements utilisés lors de la manipulation du produit doivent être reliés à la terre. Évacuer et isoler la zone de danger et refuser l'accès au personnel non autorisé. Rester en amont et/ou en montée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations. Aérer les espaces fermés avant d'y pénétrer. Ne pas toucher aux récipients endommagés ou produits déversés à moins de porter des vêtements de protection appropriés.

### Équipements de protection

Porter des vêtements de protection chimique en combinaison avec appareil respiratoire isolant (ARI) à pression positive.

### Précautions individuelles

Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter de recevoir sur la peau, dans les yeux ou sur les vêtements.

### Précautions environnementales

Avertir les autorités compétentes si le produit a entraîné une pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol ou air). Avertir les autorités en cas de survenue ou de possibilité d'une exposition publique ou dans l'environnement. Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Empêcher le matériel déversé d'entrer dans les égouts, les égouts pluvieux, les autres systèmes de drainage non autorisés et les cours d'eau naturels à l'aide de sable, de la terre ou d'autres barrières appropriées. Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Si le produit déversé est nettoyé à l'aide d'un solvant régulé, le mélange résiduel peut être régulé. Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou d'autres matériaux non-combustibles et transférer ensuite aux récipients. Utiliser des outils propres, à l'épreuve d'étincelles pour ramasser le matériel absorbé. Aérer la zone après le nettoyage.

## SECTION 7) MANUTENTION ET STOCKAGE

### Général

ÉLIMINER toutes sources d'allumage (ne pas fumer et pas de fusée éclairantes, étincelles ou flammes dans la zone immédiate).

Laver les mains après utilisation.

Éviter de recevoir sur la peau, dans les yeux ou sur les vêtements.

Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Avoir recours à de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

Interdit de manger, boire et fumer dans les zones de travail.

Enlever les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les salles à manger.

Tous les contenants doivent être correctement étiquetés.

### Exigences de ventilation

Utiliser seulement avec ventilation adéquate pour maintenir les contaminants aériens sous les limites d'exposition.

L'utilisation de ventilation locale est recommandée afin de contrôler les émissions à la source.

Signaler immédiatement les défaillances du système d'aération.

### Exigences de stockage

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Les récipients vides contiennent des résidus et peuvent être dangereux. Entreposer dans un endroit frais, sec, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, la lumière directe du soleil et avec les agents oxydants forts. Conserver dans des contenants approuvés et protéger contre les dommages physiques. Tout contenant ayant été ouvert doit être refermé avec soin afin d'empêcher tout risque de fuite. S'assurer que les contenants sont bien fermés, sauf lorsqu'on prélève le contenu. Il convient de respecter les normes OSHA et les codes de prévention des incendies appropriés en cas de stockage à l'intérieur. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pour éviter tout risque d'incendie ou d'explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit.

## SECTION 8) CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Protection oculaire

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Porter des lunettes de protection chimique ou des lunettes avec écrans latéraux. Porter des lunettes à ventilation indirecte, résistante à l'impact et aux éclaboussures lors du travail avec des liquides.

### Protection cutanée

L'utilisation de gants conformes aux normes pertinentes faits à partir des matériaux suivants peut fournir une protection chimique appropriée : gants de PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite, par exemple fréquence et durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur du gant, la dextérité de l'utilisateur. Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants. Les gants contaminés devraient être remplacés. Il est conseillé de porter un tablier et des bottillons de protection imperméables aux produits chimiques (par ex., en néoprène ou en caoutchouc nitrile). Laver les vêtements souillés ou les éliminer de façon appropriée, s'ils ne peuvent pas être décontaminés.

### Protection respiratoire

Si les mesures d'ingénierie ne maintiennent pas la concentration dans l'air à un niveau adéquat pour protéger le travailleur, un programme de protection respiratoire répandant ou équivalent à la norme OSHA 29 CFR 1910.134. Vérifier avec le fournisseur d'équipement de protection respiratoire.

### Contrôles d'ingénierie appropriés

If vapor or mist is generated when material is heated or handled, provide adequate ventilation to keep the airborne concentrations of vapors below their respective threshold limit value. Prévoir une ventilation ou autre mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations de vapeurs en dessous de leur valeur limite de seuil respective.

Nom Chimique	ACGIH TWA (mg/m3)	ACGIH TWA (ppm)	ACGIH STEL (mg/m3)	ACGIH STEL (ppm)	ACGIH Carcinogen	MX_VLE_Alteracion_Efecto_a_la_Salud - México _ Los valores límite de exposicióngort o Connotacion Alteración _Efecto a la Salud	MX_VLE_Connotacion - México _ Los valores límite de exposicióngort o Connotacion	ACGIH TLV Basis
ALCOOL ISOPROPYLIQUE		200		400	A4	Irritación del tracto respiratorio superior y ojos; daño a sistema nervioso central	A4, IBE	Eye & URT irr; CNS impair

Nom Chimique	ACGIH Notations	MX_VLE_CTOP m - México _ Los valores límite de exposicióngort	MX_VLE_CTOP p - México _ Los valores límite de exposicióngort	OSHA TWA (mg/m3)	OSHA TWA (ppm)	MX_VLE_PPT m - México _ Los valores límite de exposición	MX_VLE_PPTp - México _ Los valores límite de exposición promedio	OSHA STEL (mg/m3)
--------------	-----------------	---	---	------------------	----------------	--	--	-------------------

		o tiempo o pico mg/m3	o tiempo o pico PPM			promedio ponderado en tiempo mg/m3	ponderado en tiempo PPM	
ALCOOL ISOPROPYLIQUE	A4; BEI		400	980	400		200	

Nom Chimique	OSHA STEL (ppm)	OSHA Carcinogen	OSHA Tables (Z1, Z2, Z3)	OSHA Skin designation	CAN_ONtmg	CAN_ONtppm	CAN_ONsmg	CAN_ONsppm
ALCOOL ISOPROPYLIQUE			1					

Nom Chimique	BR_NR_15_Annex_XI - Brazil_NR 15 - Annex 11 of NR 15 (Tolerance Limits for Chemical Agents and Inspections in the Workplace)
ALCOOL ISOPROPYLIQUE	1

(C) - Ceiling limit, A4 - Pas classifiable comme cancérigène pour les humains, BEI - Substances pour lesquelles il y a un ou des indices d'exposition biologique, CNS - Système nerveux central, impair - détérioration, irr - Irritation, URT - Voies respiratoires supérieures

Les informations de cette section ne répertorient pas les composants non dangereux qui pourraient CAN\_ONtmg, CAN\_ONtppm, MX\_VLE\_CToPm - México \_ Los valores límite de exposición corto tiempo o pico mg/m3, ACGIH TWA (mg/m3), ACGIH STEL (mg/m3), MX\_VLE\_Alteracion\_Efecto\_a\_la\_Salud - México \_ Los valores límite de exposición corto tiempo Connotacion Alteración \_Efecto a la Salud, MX\_VLE\_Connotacion - México \_ Los valores límite de exposición corto tiempo Connotacion, ACGIH TLV Basis importantes, en cas de présence à une concentration inférieure à 5%. Veuillez contacter le fabricant pour plus d'informations.

## SECTION 9) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Densité	0.99 - 1.05 g/ml @ 20°C (68°F)
Densité	N/A
% COV	7.1% (w/w)
Densité COV	N/A

Apparence	Liquide (Orange)
Seuil de l'odeur	N/A
Description de l'odeur	N/A
pH	9.41 [Conc. (% w/w): 1%]
Solubilité dans l'eau	
INFLAMMABILITÉ	N/A
Symbole du point d'éclair	N/A
Point d'éclair	N/A
Viscosité	N/A
Niveau Inférieur d'explosion	N/A
Niveau Supérieur d'explosion	N/A
La Densité de Vapeur	N/A
Point de Congélation	N/A
Point de Fusion	-7°C (19.4°F)
Point d'ébullition bas	94°C (201.2°F)

Point d'ébullition élevé	N/A
Température d'auto-inflammation	>399°C (>750.2°F)
Taux d'évaporation	N/A
Coefficient eau / huile	N/A

## SECTION 10) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Stabilité

Stable sous les conditions normales de manutention et d'entreposage.

### Conditions à éviter

Éviter toutes les sources d'inflammation possibles, la chaleur, les étincelles, les flammes, l'accumulation d'électricité statique et tout contact avec des matières incompatibles.

### Réactions/polymérisation dangereuses

N'arrivera pas.

### Matériaux incompatibles

Bases fortes, acides, agents et oxydants

### Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

## SECTION 11) DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition orale à ce mélange est >5000 mg/kg de masse corporelle

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition par contact cutané à ce mélange est >5000 mg/kg de masse corporelle

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition par inhalation (vapeur) à ce mélange est >20 mg/l

0000067-63-0 Alcool isopropylique

En cas d'ingestion peut provoquer une sensation d'ivresse et des vomissements. En cas d'inhalation, peut provoquer une irritation du nez et de la gorge.

CL50 (Rat, Inhalation)=16,000 ppm/8H Référence: Le Registre des effets toxiques des substances chimiques

### Danger par aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

### Cancérogénicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

### Mutagénicité des cellules germinales

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

### Toxicité pour la reproduction

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

### Atteinte / irritation oculaire grave

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

0000067-63-0 Alcool isopropylique

Ce liquide peut irriter les yeux et entraîner des lésions.

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

0000067-63-0 Alcool isopropylique

En cas de contact peut provoquer une irritation et des brûlures cutanées. En cas de contact prolongé ou répété, peut provoquer une

éruption cutanée, des démangeaisons, un dessèchement de la peau et des rougeurs.

#### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

0000067-63-0 Alcool isopropylique

En cas d'exposition répétée, peut provoquer des maux de tête, de vertiges, de la confusion, de la perte de coordination, des évanouissements voire la mort.

#### Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

0000067-63-0 Alcool isopropylique

Les vapeurs peuvent provoquer une légère irritation des voies respiratoires supérieures ; inhalées à des concentrations élevées, elles peuvent agir comme un anesthésique.

#### Voies d'exposition probables

Inhalation, Ingestion, Contact avec la peau, Contact avec les yeux

0000067-63-0 Alcool isopropylique

La substance peut être absorbée dans l'organisme par inhalation de sa vapeur

#### Effets potentiels sur la santé - divers

0000067-63-0 Alcool isopropylique

Les conditions médicales suivantes peuvent être aggravées par l'exposition : dermatite, maladies respiratoires. Une toxicité développementale a été observée chez les rats à des doses toxiques pour la mère. Le contact provoquera des rougeurs et de l'enflure modérée à sévère, des démangeaisons, une sensation de picotement, des brûlures douloureuses. Peut causer des blessures à la cornée. Une exposition prolongée ou répétée peut endommager les organes/systèmes suivants : foie. Des études d'ingestion sur animaux de laboratoire ont montré que de très fortes doses par voie orale peuvent provoquer une augmentation de la masse du foie et des reins.

0000067-63-0 Alcool isopropylique

CL50 (rat): 17000 ppm (exposition de 4 heures); citée comme étant 12000 ppm (exposition de 8 heures) (18)

DL50 (orale, rat mâle): 4710 mg / kg (cité comme étant 6,0 ml / kg) (19)

DL50 (orale, souris): 3600 mg / kg (20, non confirmée)

DL50 (voie cutanée, lapin): 12870 mg / kg (cité comme étant 16,4 mL / kg) (14)

## SECTION 12) DONNÉES ÉCOLOGIQUES

#### Toxicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

#### Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

#### Potentiel de bioaccumulation

0000067-63-0 Alcool isopropylique

Cette substance ne doit pas en principe se bioaccumuler dans l'environnement.

#### Persistance et dégradation

0000067-63-0 Alcool isopropylique

Facilement biodégradable

#### Autres effets nocifs

Pas de données disponibles.

#### Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

0000067-63-0 Alcool isopropylique

Substance facilement biodégradable, n'est donc pas considérée comme persistante. Ayant un Log P < 4.5, ne devrait pas se bioaccumuler et une toxicité aiguë pour les espèces aquatiques est nettement supérieure aux critères de toxicité de EC50 < 0.1 mg/l.

## SECTION 13) DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

#### Élimination des déchets

54-A 073 (500ml), 54-A 075 (3.78L), 54-A 077 (20L),  
54 A 088 (208L)

Il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer si, au moment de l'élimination, le produit répond aux critères locaux pour les déchets dangereux. La gestion des déchets doit être conforme aux lois nationales, régionales et locales. Les récipients vides retiennent des résidus de produit qui peuvent présenter les dangers du produit, par conséquent, ne pas mettre sous pression, couper, braser, souder ou utiliser à d'autres fins.

## Section 14) Informations relatives au transport

	Informations IATA	Informations IMDG	Informations relatives au transport selon le DOT des États-Unis	Canada TDG Information
<b>Numéro ONU:</b>	UN1993	UN1993	UN1993	UN1993
<b>Désignation officielle de transport:</b>	Liquide inflammable, n.s.a.	Liquide inflammable, n.s.a.	Liquide inflammable, n.s.a.	Liquide inflammable, n.s.a.
<b>Classe de danger:</b>				3
<b>Classe de danger:</b>	3	3	3	
<b>Groupe d'emballage:</b>	III	III	III	III
<b>Danger d'inhalation toxique:</b>	NA	NA	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
<b>Note / Disposition special:</b>	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
<b>Polluant Marin:</b>	NA	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
<b>Substance dangereuse (RQ):</b>			Aucune donnée disponible	

## SECTION 15) INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### California Proposition 65

Prop 65: No products found

Error: Subreport could not be shown.

## SECTION 16) AUTRES INFORMATIONS

### Glossaire

ACGIH- American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence Américaine d'hygiénistes industriels gouvernementaux); ANSI- American National Standards Institute (Institut des standards nationaux américains); Canadian TDG - Canadian transportation of Dangerous Goods (TMD - Transport des marchandises dangereuses); CANsmg or CANspmm - Limite Canadienne d'exposition à court terme en mg/L ou en ppm; CANTmg or CANTppm - Limite canadienne de Temps Valeur Pondérée en mg/L ou en ppm; CAS- Chemical Abstract Service; Chemtrec- Chemical Transportation Emergency Center (US) (centre d'urgence des transports chimiques des ÉtatsUnis); CHIP- Chemical Hazard Information and Packaging (Informations sur les risques chimique et emballages); DSL - Domestic Substances List (LIS- Liste Intérieure des substances); EC - Equivalent Concentration (CE- Concentration Equivalente); EH40 (UK) - HSE Guidance Note EH40 Occupational Exposure Limits (note d'orientation sur Limites d'exposition en milieu de travail); EPCRA- Emergency Planning and Community Right-To-Know Act (planification de secours et le droit à l'information); ESL- Effects screening levels (Niveaux de dépistage des effets); HMIS- Hazardous Materials Information Service (Service d'Information sur les Matières Dangereuses); LC- Lethal Concentration (CL- Concentration Létale); LD- Lethal Dose (DL- Dosage Létale); NFPA- National Fire Protection Association (Association nationale pour la protection contre le feu); OEL- Occupational Exposure Limits (LEMT- Limites d'exposition en milieu de travail); OSHA- Occupational Safety and Health Administration, US Department of Labor (l'administration américaine de la sécurité et de la santé au travail); PEL- Permissible Exposure Limit (limites d'exposition recommandées); SARA (Title III) - Superfund Amendments and Reauthorization Act; SARA 313- Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313; SCBA- Self-Contained Breathing Apparatus (ARI- Appareil Respiratoire Isolant); STEL- Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme); TCEQ- Texas Commission on Environmental Quality (La Commission Texane pour la Qualité de l'Environnement); TLV- Threshold Limit Value (valeur limite de seuil); TSCA- Toxic Substances Control Act Public Law 94-469 (Loi relative au contrôle des substances toxiques); TWA- Time Weighted Average (TVP - Temps Valeur Pondérée); US DOT- US Department of Transportation (département de Transport des ÉtatsUnis); WHMIS- Workplace Hazardous Materials Information System (SIMDUT: Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail) ACGIH- American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence Américaine d'hygiénistes industriels gouvernementaux); ANSI- American National Standards Institute (Institut des standards

nationaux américains); Canadian TDG - Canadian transportation of Dangerous Goods (TMD - Transport des marchandises dangereuses); CANsmg or CANspmm - Limite Canadienne d'exposition à court terme en mg/L ou en ppm; CANtmg or CANtppm - Limite canadienne de Temps Valeur Pondérée en mg/L ou en ppm; CAS- Chemical Abstract Service; Chemtrec- Chemical Transportation Emergency Center (US) (centre d'urgence des transports chimiques des ÉtatsUnis); CHIP- Chemical Hazard Information and Packaging (Informations sur les risques chimique et emballages); DSL - Domestic Substances List (LIS- Liste Intérieure des substances); EC - Equivalent Concentration (CE- Concentration Equivalente); EH40 (UK) - HSE Guidance Note EH40 Occupational Exposure Limits (note d'orientation sur Limites d'exposition en milieu de travail); EPCRA- Emergency Planning and Community Right-To-Know A

#### Version 1.0:

Date de Révision: juil. 15, 2021

Première édition.

---

### Décharge de responsabilité

À notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou l'intégralité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. Les informations ci-dessus se rapporte à ce produit dans sa composition actuelle et est basé sur les informations disponibles à ce moment. L'addition de diluant ou d'autres additifs à ce produit peut entraîner d'importantes modifications à la composition et aux dangers du produit. Puisque les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie ni implicite ni explicite et n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces informations.